

Département de la Haute-Vienne

COMMUNE DE DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le vingt-sept Novembre deux mil vingt à 20 h 30, suivant convocation en date du vingt-trois Novembre deux mil vingt, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Excusée : Mme BELLET Béatrice

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Novembre 2020

Secrétaire de séance : Mr BOUTY Serge

Délibération 2020/052 en date du 27 Novembre 2020

Fixation du prix de vente de l'eau à la commune de Sussac gérée par la Communauté de Commune Briance Combade

Madame Le Maire rappelle que, pour l'année 2019, les tarifs étaient les suivants :

➤ Le prix de vente du m³ d'eau à la Commune de SUSSAC pour l'alimentation en eau du village de Melzat et ce, pour les consommations 2019 a été fixé à 0,76 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ Fixe à 0,77 € le prix de vente du m³ d'eau à la Commune de SUSSAC pour l'alimentation en eau du village de Melzat et ce, pour les consommations 2020.

➤ Rappelle que l'augmentation du prix du m³ d'eau est calculée en fonction de l'indice des prix à la consommation du mois de juillet 2020 par rapport au mois de juillet 2019, soit + 0,8 %.

➤ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 16 à la convention en date du 19 juillet 1988 portant modification de l'article 3 (prix de vente du m³ d'eau).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 30 Novembre 2020.

Le Maire

